

Guide du candidat étranger

Admission en formation initiale sous statut étudiant

1. Classe préparatoire aux grandes écoles

Si vous êtes en classe préparatoire aux grandes écoles (ou équivalent), vous pouvez postuler pour une entrée en 1ère année.

- Si vous êtes dans l'équivalent d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), c'est à dire dans une formation qui a pour objectif de vous préparer à passer des concours écrits en vue d'intégrer une école d'ingénieur : **vous devez vous inscrire sur le site des concours CPGE Français (<http://www.scei-concours.fr>)** correspondant à votre spécialisation (MP, PC, PSI, PT, TSI).
- Si vous êtes dans l'équivalent d'un cycle préparatoire d'une école d'ingénieur : vous relevez du concours sur titre décrit ci-dessous

2. Candidature sur titre avec un diplôme étranger

Si vous êtes actuellement dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger en vue d'obtenir un diplôme de niveau Bac+2 à Bac+4, vous pouvez postuler pour intégrer l'école sous statut étudiant.

Selon que vous résidiez actuellement dans un pays à démarche **Campus France** (CEF) ou non, la procédure de candidature diffère.

2.1. Candidature par Campus France

La liste des pays concernés par la procédure Campus France est rappelée ci-dessous

- **Afrique** : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Ile Maurice, Sénégal, Tunisie.
- **Amériques** : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, États Unis d'Amérique, Mexique, Pérou.
- **Asie - Moyen Orient** : Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Liban, Russie, Syrie, Taïwan, Turquie, Viet Nam

Si vous effectuez vos études dans un pays qui relève de la procédure CEF ou Campus France, vous devrez postuler via le site internet Campus France de votre pays.

Vous trouverez la procédure directement sur le site internet de Campus France :

<http://www.campusfrance.org/fr/page/a-partir-dun-pays-a-procedure-cef>

2.2. Candidature hors procédure Campus France

Si vous effectuez vos études dans un pays qui ne relève pas d'un pays de la procédure Campus France (chapitre 2.1), vous devez constituer un dossier de candidature "papier" téléchargeable au lien ci-dessous et l'expédier par voie postale à l'ENSAIT.

- **Dossier d'inscription**

Les candidatures au dossier "papier" doivent parvenir à l'ENSAIT avant le 31 mai à l'adresse suivante :

ENSAIT
2 Allée Louise et Victor Champier
BP 30329
59056 ROUBAIX CEDEX 01
FRANCE

3. Demande de visa

Si vous êtes déclaré(e) admis(e) à l'issue du concours, vous devrez effectuer la demande de VISA long séjour pour études auprès du service des Visas de l'Ambassade ou Consulat le plus proche de votre pays de résidence actuel. A noter que cette décision relève exclusivement des services consulaires : **l'ENSAIT n'a pas d'influence sur cette décision.**

From:

<http://concours.ensait.fr/> - **Concours**

Permanent link:

<http://concours.ensait.fr/doku.php?id=inscription:inscce&rev=1570012129>

Last update: **02/10/2019 12:28**

